

Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Allocations de Recherche et Contrats doctoraux

Mme l'Adjointe SCHIRER, Rapporteur : Depuis 2002, la Ville de Besançon verse à l'Université de Franche-Comté une subvention annuelle destinée à financer des allocations de recherche versées par l'Université à des étudiants préparant une thèse.

Le Conseil Municipal du 9 juillet dernier a décidé d'attribuer une subvention à l'Université de Franche-Comté correspondant au financement, pour l'année universitaire 2009 - 2010, de 3 thèses en cours, et à l'attribution de 3 thèses nouvelles.

Il convient de modifier et compléter cette décision en ce sens que :

- suite à la revalorisation de l'indice de salaires de la fonction publique, la rémunération d'un doctorant n'est plus de 1 663,22 € brut mensuel mais de 1 676,55 €. En conséquence le financement d'une thèse se monte à 29 309 € (20 118,60 € auxquels s'ajoutent diverses cotisations) par an au lieu de 28 937 €.
- la thèse de l'école doctorale Louis Pasteur ayant pour sujet « Synthèse et fonctionnalisation de dérivés thiophéniques et pyrroliques pour la préparation des polymères photo-actifs » sera effectuée par M. Jérémy DEHAUDT et non par M. Guillaume BURGUY comme indiqué dans la délibération de juillet.
- Il est enfin proposé de financer une thèse supplémentaire.
En effet les crédits votés au budget correspondent à une enveloppe annuelle de 7 thèses. Chaque thèse est financée pendant une durée normale de trois ans. Trois thèses sont arrivées normalement à expiration en 2009 et ont été remplacées par trois nouvelles thèses. Cependant, l'une des thèses qui aurait dû se terminer normalement fin 2010, a été interrompue par démission. Il est donc proposé d'y substituer une autre thèse dès l'année universitaire 2009-2010.

La proposition du Conseil Scientifique de l'Université est de choisir une thèse de l'école doctorale « Homme-Environnement-Santé » (Laboratoire Chrono-Environnement et parasitologie mycologie du CHU) ayant pour sujet « Optimisation du diagnostic des pneumopathies d'hypersensibilité par le développement d'antigènes recombinants spécifiques de micro-organismes de l'environnement ».

Le travail de thèse sera effectué par Mlle Coralie BARRERA qui a obtenu son Master à l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Franche-Comté.

Le sujet de thèse se situe au carrefour des études menées par le laboratoire qui a pour objectif d'obtenir dans les trois ans un label « centre de référence pour le diagnostic des pneumopathies d'hypersensibilité » en lien avec le service de Pneumologie et celui des Maladies Professionnelles du CHU. Ce projet constitue un atout pour le développement de la reconnaissance de la recherche hospitalo-universitaire bisontine.

Avec cette dernière thèse le montant de la subvention à l'Université s'élèvera donc à 7 x 29 309 € = 205 163 €.

Il convient de déduire, conformément à la décision de juillet dernier, la quote-part des subventions versées en 2007 et 2008 pour des doctorants qui ont démissionné avant la fin de leur contrat soit 64 779 €.

Au total la subvention à l'Université se monte donc à : **205 163 € - 64 779 € = 140 384 €.**

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les propositions ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer la convention avec l'Université de Franche-Comté,
- attribuer à l'Université de Franche-Comté une subvention de 140 384 € qui annule et remplace la subvention de 108 843 € décidée par la délibération du 9 juillet 2009 et qui sera prélevée au chapitre 65.23/65731 CS 400.

«Mme Joëlle SCHIRRER : Je voudrais simplement profiter de ces trois rapports qui concernent l'enseignement supérieur et qui illustrent parfaitement les trois volets de notre action vis-à-vis de l'Université et de l'enseignement supérieur : premièrement soutien à l'excellence de la recherche, deuxièmement l'insertion de l'Université dans la ville, dans la cité, avec la subvention à l'Université Ouverte qui accueille beaucoup d'auditeurs sans discrimination d'âge ou de diplôme et le 3^{ème} dossier c'est la qualité des équipements. Ces trois volets sont déterminants pour la qualité de l'accueil de nos étudiants dans la ville et sur la vitalité de l'Université.

Je voulais en profiter pour faire un petit point d'actualité sur l'Université. Je ne peux pas vous donner les chiffres officiels car le Président CONDÉ va faire très prochainement une conférence de presse mais je peux vous donner des tendances certaines. On aurait pu craindre qu'après les mouvements de grève il y ait une baisse sensible des effectifs. Or il n'en est rien, les effectifs continuent à progresser à l'IUT avec de nouvelles licences professionnelles en médecine et en pharmacie. Ils sont stables dans les formations générales, en sciences, en lettres et avec une progression en droit. Après des années de baisse le déclin est enrayé en sport, qui progresse cette année, en première année. A l'IUFM, malgré les incertitudes sur la transition annoncée avec l'application effective de la masterisation, on constate également une stabilité des inscriptions. Voilà ce que je pouvais dire aujourd'hui sur les inscriptions à l'Université en sachant que la clôture des inscriptions ne se fait pas avant le 15 janvier.

M. LE MAIRE : Juste une chose : quand on parlait d'accueil, dans le magazine Entreprise de novembre 2009 qui est le journal des entreprises, les agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants où il fait bon vivre, où on joue la qualité de l'accueil, la 1^{ère} ville est Amiens, la 2^{ème} Poitiers, la 3^{ème} Limoges, la 4^{ème} Troyes et la 5^{ème} est Besançon qui est une ville où les entreprises aiment bien venir s'installer. Je crois qu'il est important que je le dise».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE et Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.